

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 08.12.2010**

Présents : QUÉRÉ Monique, PLUSQUELLEC Jonas, CLOAREC Jean-Pierre, TURINI Martine, LE BRAS Michel, GUILLOU Marc CILLARD Hervé, LE DENN Valérie, LEVER Joël, MANCHEC Pascal.

Absents : REUNGOAT Florian

Secrétaire de séance : TURINI Martine

➤ **Loyer et bail du local commercial**

Madame le Maire propose à l'assemblée de renouveler le bail dérogatoire et loyer pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 et d'en fixer le loyer à moitié prix afin de favoriser la continuité de l'activité. **Unanimité**

➤ **Règlement honoraires**

Des honoraires de procédure en référé devant le Tribunal de Grande instance de Morlaix ainsi que des frais concernant l'assignation en référé doivent être réglés pour un montant de 530.62 € dans le cadre de l'affaire de l'acquisition de l'immeuble situé 5 rue du Ponthou. **Unanimité**

➤ **Tarifs communaux 2011**

Augmentation des tarifs communaux 2010 de l'ordre de 2 %. Les tarifs de la cantine et de la garderie restent inchangés. **Unanimité**

➤ **Approbation de la carte communale**

Le conseil municipal décide d'approuver la carte communale. Les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'urbanisme demeureront délivrées au nom de l'État. **Unanimité**

➤ **Passage d'un itinéraire de randonnées sur des chemins ruraux et domaine privé communal**

Morlaix Communauté a le projet d'inscrire un itinéraire de randonnée au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cet itinéraire proposé emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune et sont affectés à l'usage du public. L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil Général.

Le Conseil municipal autorise le passage de l'itinéraire sur le chemin situé à Trojoa référencé 14A 864. **Unanimité**

➤ **Demande de subvention SDEF ou PAMELA, Programme 2011, effacement des réseaux rue de Bel Air**

Le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunications de la rue de Bel Air est présenté.

L'estimation des dépenses d'effacement des réseaux se monte à :

- Réseau B.T. ....78 085,22 € HT
- Eclairage public ..... 19 592,76 € HT
- Réseau téléphonique (génie civil et câblage) 10 495,33 € HT

**Soit un total de 108 173,31 € HT**

Le financement peut s'établir comme suit :

- ✓ Subvention PAMELA ou SDEF (31 234,09 €)
- ✓ Syndicat Intercommunal d'Electrification de Plouigneau (19 056,15 €)
- ✓ Mme le Maire est autorisée à solliciter d'autres subventions complémentaires auprès des différents organismes (Conseil Général du Finistère notamment)
- ✓ La commune et autres éventuels financeurs pour le reste (59 940,14 €)

Travaux réalisés courant 2011.

**Unanimité**

**➤ Transfert de la compétence tourisme, approbation du rapport de la CECLT**

*Le Conseil Municipal de Carantec a décidé de transférer sa compétence tourisme à Morlaix Communauté le 16 septembre 2010.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avis de la commission concernant le calcul du montant de l'attribution de compensation de Carantec à Morlaix Communauté à hauteur de 65 725 €.*

*Accord à l'unanimité*